

## ARRETE DU MAIRE

N° 2025-074 .

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

## **DEMANDE D'AUTORISATION** D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS **TEMPORAIRE**

Débit de boissons groupe
Monsieur le Maire,  Je soussigné  CAGUERRE CLAUDE (NES idente du du)  SUPPONTERS CHATERURENARD  Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à STADE COURERTS NU Al'occasion de: TPXV NITES CADETS ACAVIENCERIE  Du B1703/25 de 11H à 20H au0 2/03/25 11H à 20H  Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le
ARRETE DU MAIRE
Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu I' article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus,  ARRETE:
Article unique-(1)  Mone LAGUERRE Claude, Présidente du Club des  Suporters du RCC de Chareaurenard.  est autoriséle) à ouvrir un débit temporaire du Bêne groupe  De le 01/03/2025 de Mh a 20h le 02/03/2025 de Mh a 20h.
Al'occasion de Patch TPXV/Nimes_Cadets Alamer_Complexe Couberhy.
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police de
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.
Fait à Châteaurenard, le L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  CHATEINIC CHAUVET
Ampliation sera adressée à :  Madame la Sous-Préfète d'ARLES

L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,

PSIG de CHATEAURENARD,